



Stade de HautePierre - Rue Baden Powell - 67000 Strasbourg

12h30 Ouverture de la chambre d'appel – Confirmation des participations – Mise en place du jury

		Jury 1	Jury 2	Jury 3	Jury 4	Jury 5	Jury 6	Jury 7
13H00						Disque F.		
13H40	100m Haies CA.F 0,76	Hauteur M.	Perche		Longueur F.		Javelot M.	Poids M.
	100m Haies JU.ES.SE.F 0,84		TCC					
	110m Haies CA.M 0,91							
	110m Haies JU.M 0,99							
	110m Haies ES.SEM 1,06							
14H00	100m CA.JU.ES.SE.F							
14H15	100m CA.JU.ES.SE.M					Disque M.		
14H55	800m CA.JU.ES.SE.F			Tr. saut M.			Javelot F.	Poids F.
	800m CA.JU.ES.SE.M							
15H00	2000m Steeple F puis M	Hauteur F.			Longueur M.			
15H15	400m Haies CA.JU.ES.SE. F+M							
15H35	400m TCF puis TCM			Tr. saut F.		Marteau TTC		
15H50	200m CA.JU.ES.SE.F							
16H00	200m CA.JU.ES.SE.M							
16H15	1500m TCF puis TCM							
16H30	3000m + 5000m marche							
17h00	4 X 200m TCF	Engagement des relais par mail wuttmann.vero@wanadoo.fr jusqu'au 26/09 23h59 Composition des équipes à déposer sur place avant 16h						
	4 x 200m Mixte							
	4 x 200 m TCM							
17h30	4 X 100m TCF							
	4 X 100m TCM							

Nombre d'essais : Hauteur/Perche concours normal. Autres concours : 6 essais, pour les interclubs concours 4 essais.

Minimes autorisés dans les équipes de Critérium.

Inscriptions en ligne (athle67.athle.org) jusqu'au jeudi 26 septembre 23h59 . Aucune inscription sur place

Les athlètes doivent confirmer leur participation au moins 40 minutes avant l'épreuve. Désengagement automatique dépassé ce délai.

Engagement licencié hors 67: 5 euros à régler sur place (par épreuve) pour U16 / 10 euros pour les autres catégories

Contact : wuttmann.vero@wanadoo.fr

Modification possible des horaires le vendredi 27 Septembre en fonction des engagements : Consulter le site athle67.athle.org

La licence des participants doit être valide la veille de la compétition :

2.1.4 Validité de la licence

La licence est valablement délivrée lorsque les étapes suivantes ont été effectuées :

1. Le licencié (ou son représentant légal lorsqu'il est mineur) a complété le formulaire en ligne sur son espace personnel (Espace Athlé), le Club l'ayant au préalable invité à s'y connecter après la création en son sein d'un nouvel « acteur » dans le SI-FFA.

Par le formulaire, le licencié ou la personne exerçant l'autorité parentale lorsqu'il est mineur :

- Indique sa discipline athlétique principale,
- Vérifie et/ou complète ces informations personnelles,
- Atteste avoir pris connaissance des conditions d'assurance,
- Atteste avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie de la FFA,
- Réalise les conditions relatives à la prévention de sa santé (cf. ci-dessous)
- Accepte les conditions d'utilisation de ses données personnelles par la FFA.

2. Le Club valide la demande de licence.

La date de validité de la licence est celle du jour où le Club a effectué la validation de la demande. A défaut, la licence est considérée comme invalide, toute participation aux activités compétitives ou non, organisées ou autorisées par la FFA ou l'une de ses structures (déconcentrées et Clubs), est contraire à l'article 11.2 des Statuts de la FFA.

Chaque club est tenu de présenter 1 jury (officiel ou bénévole non diplômé) par tranche de 5 athlètes

Pour la sécurité de tous, seuls les athlètes et le jury ne sont admis sur le terrain de compétition